

ASSEMBLÉE NATIONALE

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

N° CD250

AMENDEMENT

présenté par

M. Marchio, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,
M. Humbert, M. David Magnier, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Roullaud, M. Sabatou,
M. Schreck et Mme Lechanteux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
